



RÉSEAU  
EXPERTIMO



Conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans les transactions immobilières, publié au JORF du 18 janvier 2017 et entrée en vigueur le 1er avril 2017.

## TRANSACTIONS CONCERNANT DES BIENS À USAGE D'HABITATION SEUL (HORS VEFA) :

- un tarif unique jusqu'à 19 999 € : **2 500 € TTC**
- de 20 000 € jusqu'à 39 999 € : **3 000 € TTC**
- de 40 000 € jusqu'à 54 999 € : **4 000 € TTC**
- de 55 000 € jusqu'à 74 999 € : **4 500 € TTC**
- de 75 000 € jusqu'à 99 999 € : **5 000 € TTC**
- de 100 000 € jusqu'à 149 999 € : **5,0 % TTC<sup>1</sup>**
- de 150 000 € jusqu'à 199 999 € : **4,5 % TTC<sup>1</sup>**
- de 200 000 € jusqu'à 299 999 € : **4,0 % TTC<sup>1</sup>**
- de 300 000 € jusqu'à 699 999 € : **3,5 % TTC<sup>1</sup>**
- de 700 000 € jusqu'à 1 499 999 € : **3,00 % TTC<sup>1</sup>**
- au-delà de 1 500 000 € : **2,5 % TTC<sup>1</sup>**

## TRANSACTIONS CONCERNANT DES BIENS COMMERCIAUX OU BIENS A USAGE MIXTE :

- un tarif unique jusqu'à 99 999 € : **5.000 € TTC**
- au-delà de 100.000 € : **5 % TTC<sup>1</sup>**

## TRANSACTIONS CONCERNANT DES TERRAINS :

- un tarif unique jusqu'à 29 999 € : **2 500 € TTC**
- de 30 000 € jusqu'à 59 999 € : **3 500 € TTC**
- de 60 000 € jusqu'à 99 999 € : **4 500 € TTC**
- au-delà de 100 000 € : **4,5 % TTC<sup>1</sup>**

### Détails des prestations pour les vendeurs :

- Estimation gratuite (avis de valeur de marché)
- Récupération des éléments techniques liés au bien (diagnostique DPE obligatoire, autres rapports et plans le cas échéant)
- Rédaction du mandat et de son information précontractuelle
- Prise de photos, vidéos, visite virtuelle à 360°
- Publication de l'annonce sur [www.aurelouron.immo](http://www.aurelouron.immo), [reseau-expertimo.com](http://reseau-expertimo.com) et une sélection de sites de petites-annonces partenaires (+25 français et internationaux).
- Diffusion gratuite sur Facebook / Instagram
- Prise de rendez-vous préalable à chaque visite
- Comptes-rendus après chaque visite par téléphone
- Sur demande des vendeurs : conseils pour préparer les documents destinés au Notaire avant prise de rendez-vous de compromis/promesse de vente

### Détails des prestations pour les acquéreurs :

- Information sur les biens par Téléphone/WhatsApp au 07.48.35.65.73 ou par mail sur [contact@aurelouron.immo](mailto:contact@aurelouron.immo) et Facebook Messenger.
- Accompagnement lors des visites, visites virtuelles et contre-visites (visites supplémentaires après la première visite)
- Envoi de documents complémentaires tels que le diagnostic DPE (Diagnostic Performance Énergétique) obligatoire, plans et autres diagnostics, le cas échéant (si fournis par le vendeur).
- Sur demande des acquéreurs : conseils pour préparer les documents destinés au Notaire avant prise de rendez-vous de compromis/promesse de vente

En cas de diffusion et de souhait de retrait des diffusions de la part du vendeur, elles seront supprimées sur simple demande par le vendeur sur : [contact@aurelouron.immo](mailto:contact@aurelouron.immo)



RÉSEAU  
EXPERTIMO



## ÉDITION D'UN AVIS DE VALEUR DE MARCHÉ, SANS PRISE DE MANDAT :

- Forfaitaire - Terrain : **150 €<sup>2</sup>**
- Forfaitaire - Bien d'habitation jusqu'à 150m<sup>2</sup> (*surface de plancher*) : **200 €<sup>2</sup>**
- Forfaitaire - Bien professionnel ou d'habitation de plus de 200m<sup>2</sup> (*surface de plancher*) : **300 €<sup>2</sup>**

## ÉDITION D'UN AVIS DE VALEUR DE MARCHÉ, AVEC PRISE DE MANDAT (SIMPLE - SEMI-EXCLUSIF - EXCLUSIF) :

- GRATUITÉ<sup>3</sup>

Nota : Les honoraires de transaction sont à la **charge de l'acquéreur**, sauf disposition contraire déterminée au mandat entre les parties. Les frais notariés ne sont pas compris.

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème et à défaut la valeur indiquée sur le mandat de vente consenti par le mandant, si celle-ci est supérieure.

En cas de commercialisation de bien neuf (VEFA) : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.

Information : L'agent mandataire n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. Ces documents engageant les parties sont obligatoirement rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.

Les honoraires sont exprimés TTC, ils sont à payer directement au réseau EXPERTIMO (SARL) par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat, contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.

1. Les sommes sont arrondies à la dizaine d'euros inférieure (% pourcentage). Les tranches sont non cumulatives.
2. Les tarifs des prestations de services « hors honoraires » sont « Nets de Taxes » (*TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts*) et sont dues directement auprès de votre agent mandataire. Règlement par carte bancaire (en ligne ou via un terminal) ou virement bancaire uniquement. Les chèques ne sont pas acceptés (article L113-3 du code de la consommation).
3. Gratuité : peu importe la nature du bien, dans la limite de **3 estimations gratuites** par mandant et par année civile. Si le nombre d'estimation est supérieur, le prix de l'avis de valeur sans prise de mandat s'applique pour le ou les biens supplémentaires.

## MODALITÉS DE RÈGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DES LITIGES (LE CAS ÉCHÉANT) :

Dans le cadre de la relation entre le consommateur et le professionnel, le consommateur peut avoir recours à un dispositif de médiation, conformément aux dispositions du code de la consommation, auprès du médiateur dont les coordonnées sont : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION – 23 Rue Terrenoire – 42100 SAINT ETIENNE.